

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Arrêté du 26 janvier 2024 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux

NOR : TSSS2400964A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et la ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-17, R. 163-2 à R. 163-14 et R. 160-8 ;

Vu les avis de la commission de la transparence,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux prévue au premier alinéa de l'article L. 162-17 est modifiée conformément aux dispositions qui figurent en annexe.

Art. 2. – Le présent arrêté prend effet à compter du quatrième jour suivant la date de sa publication au *Journal officiel* de la République française.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 janvier 2024.

*La ministre du travail,
de la santé et des solidarités,*
Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice
du financement
du système de soins,*
C. DELPECH

*La sous-directrice de la politique
des produits de santé et de la qualité
des pratiques et des soins,*
E. COHN

*Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,*
Pour le ministre et par délégation :

*La sous-directrice
du financement
du système de soins,*
C. DELPECH

ANNEXE

PREMIÈRE PARTIE

(23 inscriptions)

1. Sont inscrites sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux les spécialités suivantes, pour lesquelles la participation de l'assuré est supprimée au titre du premier alinéa de l'article R. 160-8 du code de la sécurité sociale.

Les seules indications thérapeutiques ouvrant droit à la prise en charge ou au remboursement par l'assurance maladie sont, pour les spécialités visées ci-dessous, celles qui figurent à l'autorisation de mise sur le marché à la date de publication du présent arrêté.

Code CIP	Présentation
34009 490 054 9 9	ARIMIDEX 1 mg (anastrozole), comprimés pelliculés (B/30) (laboratoires DIFARMED S.L)
34009 490 055 0 5	ARIMIDEX 1 mg (anastrozole), comprimés pelliculés (B/90) (laboratoires DIFARMED S.L)
34009 302 776 5 2	ERLEADA 240 mg (apalutamide), comprimé pelliculé (B/30) (laboratoires JANSSEN-CILAG)

2. Est inscrite sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux les spécialités suivantes.

Les seules indications thérapeutiques ouvrant droit à la prise en charge ou au remboursement par l'assurance maladie sont, pour la spécialité visée ci-dessous :

Chez l'adulte :

- traitement prophylactique de la maladie thromboembolique veineuse (MTEV) en chirurgie, dans les situations à risque modéré ou élevé ainsi qu'en chirurgie oncologique ;
- dans la prévention de la coagulation du circuit de circulation extracorporelle au cours de l'hémodialyse (séance en général d'une durée \leq 4 heures).

Code CIP	Présentation
34009 302 729 7 8	FRAGMINE 2 500 UI anti-Xa/0,2 ml (daltéparine sodique), solution injectable, 5 seringues préremplies en verre de 0,2 ml (laboratoires PFIZER)

3. Est inscrite sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux les spécialités suivantes.

Les seules indications thérapeutiques ouvrant droit à la prise en charge ou au remboursement par l'assurance maladie sont, pour la spécialité visée ci-dessous :

Chez l'adulte :

- traitement prophylactique de la maladie thromboembolique veineuse (MTEV) en chirurgie, dans les situations à risque modéré ou élevé ainsi qu'en chirurgie oncologique ;
- dans la prévention de la coagulation du circuit de circulation extracorporelle au cours de l'hémodialyse (séance en général d'une durée \leq 4 heures) ;
- traitement prophylactique des thromboses veineuses profondes (TVP) chez les patients alités pour une affection médicale aiguë :
 - une insuffisance cardiaque de stade III ou IV de la classification NYHA ;
 - une insuffisance respiratoire aiguë ; ou
 - un épisode d'infection aiguë ou d'affection rhumatologique aiguë, associé à au moins un facteur de risque thromboembolique veineux.

Code CIP	Présentation
34009 302 729 8 5	FRAGMINE 5 000 UI anti-Xa/0,2 ml (daltéparine sodique), solution injectable, 5 seringue(s) préremplie(s) en verre de 0,2 ml (laboratoires PFIZER)

4. Sont inscrites sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux les spécialités suivantes.

Les seules indications thérapeutiques ouvrant droit à la prise en charge ou au remboursement par l'assurance maladie sont, pour les spécialités visées ci-dessous, celles qui figurent à l'autorisation de mise sur le marché à la date de publication du présent arrêté.

Code CIP	Présentation
34009 364 854 6 4	EFFERALGANMED 1000 mg (paracétamol), comprimés pelliculés sous plaquettes thermoformées (Aluminium/PVC) (B/8) (laboratoires UPSA SAS)
34009 302 666 0 1	JUNALIZA 10 mg/10 mg (atorvastatine, ézétimibe), gélules sous plaquettes (OPA/Aluminium/PVC/Aluminium) (B/30) (laboratoires SERVIER)

Code CIP	Présentation
34009 302 666 2 5	JUNALIZA 10 mg/10 mg (atorvastatine, ézétimibe), gélules sous plaquettes (OPA/Aluminium/PVC/Aluminium) (B/90) (laboratoires SERVIER)
34009 302 666 3 2	JUNALIZA 20 mg/10 mg (atorvastatine, ézétimibe), gélules sous plaquettes (OPA/Aluminium/PVC/Aluminium) (B/30) (laboratoires SERVIER)
34009 302 666 4 9	JUNALIZA 20 mg/10 mg (atorvastatine, ézétimibe), gélules sous plaquettes (OPA/Aluminium/PVC/Aluminium) (B/90) (laboratoires SERVIER)
34009 302 666 5 6	JUNALIZA 40 mg/10 mg (atorvastatine, ézétimibe), gélules sous plaquettes (OPA/Aluminium/PVC/Aluminium) (B/30) (laboratoires SERVIER)
34009 302 666 6 3	JUNALIZA 40 mg/10 mg (atorvastatine, ézétimibe), gélules sous plaquettes (OPA/Aluminium/PVC/Aluminium) (B/90) (laboratoires SERVIER)
34009 302 545 6 1	LATAZED 50 microgrammes/ml (latanoprost), collyre en solution en flacon de 5 ml (B/1) (laboratoires HORUS PHARMA)
34009 490 055 2 9	LIPOROSA 10 mg/10 mg (rosuvastatine, ézétimibe), gélules (B/30) (laboratoires BB FARMA)
34009 490 055 3 6	LIPOROSA 10 mg/10 mg (rosuvastatine, ézétimibe), gélules (B/90) (laboratoires BB FARMA)
34009 490 055 4 3	LIPOROSA 20 mg/10 mg (rosuvastatine, ézétimibe), gélules (B/30) (laboratoires BB FARMA)
34009 490 055 5 0	LIPOROSA 20 mg/10 mg (rosuvastatine, ézétimibe), gélules (B/90) (laboratoires BB FARMA)
34009 302 784 0 6	RIZMOIC 200 microgrammes (naldemedine), comprimés pelliculés en plaquette (OPA/alu/PVC/alu) (B/30) (laboratoires VIATRIS SANTE)
34009 302 590 9 2	VECALMYS 6 mg/0,4 mg (solifénacine/tamsulosine), comprimés à libération modifiée (B/30) (laboratoires BESINS INTERNATIONAL)
34009 302 687 8 0	ZAMUDOL LP 100 mg (chlorhydrate de tramadol), gélules sous plaquette thermoformée (PVC /PVDC/Aluminium) (B/10) (laboratoires VIATRIS SANTE)
34009 302 688 0 3	ZAMUDOL LP 150 mg (chlorhydrate de tramadol), gélules sous plaquette thermoformée (PVC /PVDC/Aluminium) (B/10) (laboratoires VIATRIS SANTE)
34009 302 688 1 0	ZAMUDOL LP 200 mg (chlorhydrate de tramadol), gélules sous plaquette thermoformée (PVC /PVDC/Aluminium) (B/10) (laboratoires VIATRIS SANTE)
34009 302 688 2 7	ZAMUDOL LP 50 mg (chlorhydrate de tramadol), gélules sous plaquette thermoformée (PVC /PVDC/Aluminium) (B/10) (laboratoires VIATRIS SANTE)

DEUXIÈME PARTIE

(2 modifications)

Le libellé des spécialités pharmaceutiques suivantes est modifié comme suit :

Libellés abrogés		Nouveaux libellés	
Code CIP	Libellé	Code CIP	Libellé
34009 399 816 3 5	RATIOGRASTIM 30 MUI/0,5 ml (filgrastim), solution injectable ou pour perfusion en seringue pré-remplie avec dispositif de sécurité (B/1) (Laboratoires TEVA SANTE)	34009 399 816 3 5	RATIOGRASTIM 30 MUI/0,5 ml (filgrastim), solution injectable ou pour perfusion en seringue pré-remplie avec dispositif de sécurité (B/1) (Laboratoires BIOGARAN)
34009 399 818 6 4	RATIOGRASTIM 30 MUI/0,5 ml (filgrastim), solution injectable ou pour perfusion en seringue pré-remplie avec dispositif de sécurité (B/5) (Laboratoires TEVA SANTE)	34009 399 818 6 4	RATIOGRASTIM 30 MUI/0,5 ml (filgrastim), solution injectable ou pour perfusion en seringue pré-remplie avec dispositif de sécurité (B/5) (Laboratoires BIOGARAN)